



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1281

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 3 juin 2019, le conseil a adopté le Règlement numéro 1281, intitulé: « Règlement décrétant des travaux d'infrastructures pour l'aménagement d'une traverse piétonne sur le chemin des Patriotes Nord, le réaménagement de cases de stationnement, l'acquisition de lot et des travaux connexes ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de deux cent seize mille deux cents dollars (216 200,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement tenue les 19 et 20 juin 2019;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 juillet 2019.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,

Ce 18 juillet 2019

*(S) Anne-Marie Piérard*

---

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE